

11ème RALLYE NATIONAL DU MARQUENTERRE

13 et 14 FEVRIER 2026

Organisé par l'Association Sportive Automobile du DETROIT, 294 rue du milieu 62610 BALINGHEM et le BERCK AUTO CLUB, 32 rue du petit marais 62180 VERTON

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME – HORAIRES



| | |
|---|---|
| Parution du règlement | Lundi 15 Décembre 2025 |
| Ouverture des engagements | Lundi 15 Décembre 2025 |
| Clôture des engagements | Lundi 2 Février 2026 à minuit |
| Parution du Road-Book | Le dimanche 8 février 2026 de 7h30 à 12h00 et vendredi 13 février 2026 de 7h30 à 10h00, à retirer à salle derrière le cinéma LE PAX, PLACE CHARLES DE GAULLE 80120 QUEND PLAGE . Les plaques de rallye et les panneaux de portières vous seront remis en même temps. |
| Reconnaissances | Le Dimanche 8 février 2026 de 8h00 à 20h00 Le vendredi 13 février 2026 de 8h00 à 20h00 |
| Vérifications administratives | A LA PRISE DES ROAD BOOKS , salle derrière le cinéma LE PAX , PLACE CHARLES DE GAULLE 80120 QUEND PLAGE |
| Vérifications techniques | Le vendredi 13 Février 2026 de 16H à 22H30 sur le parking, PLACE CHARLES DE GAULLE 80120 QUEND PLAGE |
| Vérifications administratives | A la prise du Road-Book (DOCUMENTS COMPLETS) |
| Mise en Parc fermé | Aussitôt après les vérifications techniques, AIRE CAMPING CAR D332 80120 QUEND PLAGE |
| 1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs | Le Vendredi 13 Février 2026 SALLE DU PAX QUEND PLAGE à 21h00. |
| Briefing de la direction de course | Le Vendredi 13 Février 2026 SALLE DU PAX QUEND PLAGE à 19h30. |
| Publication de la liste des équipages autorisés, ainsi que les heures et ordres des départs | A 23h00 au tableau d'affichage à l'entrée du PC (SALLE DU PAX), au parc d'assistance de QUEND face à la mairie |
| Départ du Rallye | Samedi 14 Février 2026 à 8h Aire de camping-car D332 QUEND PLAGE |
| Arrivée du Rallye | Samedi 14 Février 2026 à 20H20 Place CHARLES DE GAULLE QUEND PLAGE |
| Affichage du classement provisoire | 30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH |
| Affichage du classement officiel définitif | 30 minutes après l'affichage du classement provisoire |
| Vérifications techniques finales | Dès l'arrivée au GARAGE AUTORUE 26 route du Crotoy 80120 RUE |
| Remise des coupes | Sur le podium d'arrivée à QUEND PLAGE place CHARLES DE GAULLE au fil des arrivées |

LIEUX :

| | |
|--|---|
| Distribution des Road-Book & vérifications Administratives | Le dimanche 8 février 2026 de 7h30 à 12h00 et vendredi 13 février 2026 de 7h30 à 10h00, à retirer à la salle derrière le cinéma LE PAX , PLACE CHARLES DE GAULLE 80120 QUEND PLAGUE . Les plaques de rallye et les panneaux de portières vous seront remis en même temps. |
| Vérifications administratives | SALLE DU PAX, place charles de gaulle Quend plage |
| Vérifications Techniques | Place charles de gaulle Quend plage |
| PC Course | Salle du PAX, place charles de gaulle Quend plage |
| Collège des commissaires | Salle du PAX, place charles de gaulle Quend plage |
| Tableau d'affichage officiel | Salle du PAX, place charles de gaulle Quend plage |
| Parc fermé de départ et d'arrivée | Aire de camping-car D332 Quend plage |
| Parc d'assistance | Parking de la plage nord Quend plage (voir plan) |
| Parc de regroupement | Parking de la plage QUEND PLAGUE |

ARTICLE 1P. ORGANISATION.

L'Association Sportive Automobile du Détroit (organisateur administratif) organise les 13 et 14 février 2026 avec le concours du BERCK AUTO-CLUB, une épreuve intitulée

11ème Rallye National du Marquenterre

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le 12/11/25 sous le numéro 0226 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 21 en date du 08/12/25

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1 Comité d'Organisation

| | |
|------------------------------|---|
| Président | Ludovic FOURNIER |
| Membres | Xavier PRUVOT , Philippe DASZUK, Jean Pierre BOUDEVIN, Jean Michel BRUNEL, Edwig CARLUX, Nicolas GUILBERT, Michel LELEU, Claude DELPLANQUE , Michel PRUDHOMME, Maxime SENECAT, Daniel WAGUET, Implantations : Yves LAMADON. Gabriel RICHARD. Philippe LHERMITTE |
| Secrétariat | BERCK AUTO-CLUB, 32 rue du Petit Marais 62180 VERTON 0681053635 - secretariatberckautoclub62@gmail.com |
| Permanence pendant le Rallye | SALLE DU PAX QUEND PLAGUE |

Organisateur technique

BERCK AUTO-CLUB 32 rue du petit marais 62180 VERTON Tel : 06 81 05 36 35

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

| | |
|--|--|
| Observateur de la ligue | François LANGLET (1559) |
| Président du collège des commissaires sportifs | Guy LERBUT (179991) |
| Membre du collège des commissaires sportifs | Phillippe DOLIQUE (122520) |
| Membre du collège des commissaires sportifs | Jean MISSWALD (2212) |
| Directeur de course | Michael LACHERE (58237) |
| Directeur de course adjoint | Dimitri HEMBERT (205021) |
| Adjoints a la direction de course PC | Martine PICHELIN (18416) Jean pierre LACROIX (3474) |
| Adjoints a la direction de course PC | Anta MISSWALD (5763) |
| Adjoints à la direction de course sur ES | GILLES DANIEL (2462) |
| Adjoints à la direction de course sur ES | Patrick JOVE (128187) ALEXIS SERRIS (16688) |
| Adjoint à la direction de course voiture tricolore | François LANGLET (1559) Roselyne DOLIQUE (150545) |
| Adjoint à la direction de course voiture 00 | Philippe DASZUK (5879) |
| Voiture autorité | Jean marc ROGER (3257) Nicolas GUILBERT (14075) |
| Adjoint à la direction de course Voiture balai | Anne Catherine VIEHE (11415) Yves BLANPAIN (197446) |
| Commissaire technique responsable | Michael SCHIEPTE (56540) |
| Commissaires techniques | François GODET (173824) Stéphane LEULLIETTE (10739) Laurent Braure (196163) |
| Chargées des relations avec les concurrents (resp) | Aurélie FERNANDEZ (6743) Marie PINTO (309787) Véronique PIGOT (1125007) |
| Responsable de la Presse | Nicolas GUILBERT (14075) nicolas.guilbert382@orange.fr 0684893450 |
| Classements informatique et liaisons radios | Ligue des Hauts de FRANCE, Sébastien DUFRENNE |
| Responsable du classement | Sébastien DUFRENNE |
| Juges de faits | Jean Pierre LENGET (179793) Isabelle LENGET (219808) |

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National du MARQUENTERRE compte pour la Coupe de France des Rallyes (coefficient 3), pour le championnat des rallyes de la Ligue du sport automobile des HAUTS de FRANCE, ainsi que pour les challenges rallyes de l'ASA du DETROIT et du BERCK AUTO-CLUB (Pilotes et copilotes).

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications techniques, A LA PRISE DU ROAD BOOK qui auront lieu le vendredi 13 février 2026 de 16h00 à 22h30, place Charles de gaulle 80120 QUEND PLAGE

MERCI DE PREVOIR LES PHOTOCOPIES et ORIGINAUX NECESSAIRE AU VERIFICATION ADMINISTRATIVE (permis /licence de l'équipage / 1ère page passeport technique / feuilles équipement) et CHEQUE CAUTION GEOLOCALISATION

Pour tout aménagement d'horaires et seulement pour raison valable appeler le **secrétariat 06 81 05 36**

Les vérifications finales seront effectuées Au GARAGE AUTORUE 26 ROUTE DU CROTOY 80120 RUE

Le taux horaire de la main d'œuvre 60€ ttc

ARTICLE 2P. ASSURANCES.

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES.

Conforme au règlement standard FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 11ème rallye National du Marquenterre doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 2 Février 2026 à minuit** – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : RALLYE DU MARQUENTERRE LUDO CONCEPTION **Zone du littoral nord 62180 VERTON** ou par secretariatberckautoclub62@gmail.com, mais dans ce cas la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements.

3.1.10P.

Le nombre maximum des partants sera de **150** voitures au total des trois rallyes confondu MODERNE- VHC- VHRS.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 529€ (+ 6€ en National+10€géolocalisation) soit **545€**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1058€ (+ 6€ en National+10€géolocalisation (droits doublés) soit **1074 €**
- **La somme de (6€) est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de France et la somme de 10€ pour la géolocalisation.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement** et de la somme de 545€ ainsi que de **la photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire et licence du Pilote et du co-pilote
- 1^{ère} page Du passeport technique

LES ENGAGEMENTS NE SERONT PRIS EN COMPTE QUE SI LE DOSSIER EST COMPLET (règlements (chèque ou virement) permis / licence etc)

L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande par écrite soit courrier ou mail parvienne à l'organisateur secretariatberckautoclub62@gmail.com

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS.

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour les assistances groupées : Une demande doit être faite auprès de l'organisation, responsable Ludovic FOURNIER Tel 06 81 05 36 35 ou ludoconception@orange.fr. **VOIR FEUILLE ASSISTANCE A REMPLIR**

L'assistance sera autorisée à QUEND PLAGE PARKING DE LA PLAGE NORD et uniquement à cet endroit (Plan sur roadbook) Il ne sera admis qu'un seul véhicule par concurrent. Tout plateau ou autre véhicule s'y trouvant devra être retiré sur le champ.

L'organisateur se réserve le droit d'appliquer le règlement standard des rallyes et donc d'infliger des amendes sur le non-respect de l'article 4.3.2.1 Parcs d'assistance.

Le parc d'assistance doit être rendu propre à l'issue de la manifestation : pas de poubelles, taches de gras et autres !! Bâche obligatoire sous les voitures et camions. Interdiction de faire des trous pour fixer les abris.

PARC PLATEAU OBLIGATOIRE : L'organisateur met à disposition des équipages un parc où chaque plateau doit être stationné AIRE de camping D332 + parking adjacent (voir plan)

4.8P. GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle administratif avant l'épreuve, contre une caution (en chèque à l'ordre **Berck Auto Club** ou en espèce de 200€).

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard, à l'adresse suivante :

Sébastien DEFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue.

Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION des VOITURES et PUBLICITE.

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire sera communiquée par l'organisateur le jour de la prise des roadbook.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES.

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Marquenterre représente un parcours de 234.05 km en une seule étape de 3 sections

Il comporte 9 épreuves spéciales (3 différentes à faire 3 fois), soit d'une longueur totale de 101.79 km.

Les épreuves spéciales sont :

| | | | | |
|-----------|---------------------------------------|-----------|---|----------|
| ES. 1/4/7 | FERME DU MURET | 4.860 Km | 3 | 14.580Km |
| ES. 2/5/8 | Conserverie St Christophe ARGOULES | 14.970 Km | 3 | 44.910Km |
| ES. 3/6/9 | Camping la haie penée | 14.100 Km | 3 | 42.300Km |

OBLIGATIONS IMPORTANTES à respecter IMPERATIVEMENT dans QUEND PLAGE :

- La décharge des véhicules avenue des pins et ensuite déposer remorque AIRE DE CAMPING CAR D332 (suivre FLECHAGE PARC REMORQUE). Pour accéder au vérification Technique suivre le fléchage. (Parc d'attente avant vérification place du 11 novembre quend plage

- ITINERAIRE des Vérifs. Au parc fermé, suivre fléchage.

En dehors de ces itinéraires tous véhicules de rallye seraient en infraction, avec le risque d'immobilisation et amende par les forces de l'ordre.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances auront lieu. **Le dimanche 8 février 2026 de 8h00 à 20h00**

Le vendredi 13 février 2026 de 8h00 à 20h00

Le nombre maximum de passage autorisé est de 3 le même jour.

ARTICE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE.

Conforme au règlement standard FFSA

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : Combinaisons orange

Chef de poste : Chasubles

ARTICLE 7.5.16 :

Le calcul des éventuels temps forfaitaires sera proposé par la direction de course au collège des commissaires sportifs et il pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

ARTICLE 7.5.17.2 :

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande **d'aide médicale grave**, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encourre une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 7.7P ABANDON

il est OBLIGATOIRE d'avertir le P.C. le plus rapidement possible au : 0321814719

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL.

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS.

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix en espèces sont cumulables classement général et aux classes

| | 1é | 2é | 3é | 4é | 5é |
|--------------------|-----|-----|-----|----|----|
| Classement général | 300 | 230 | 190 | | |

Aux classes

| | | | | | |
|---------------------|-----|-----|-----|----|----|
| De 1 à 3 partants | 140 | | | | |
| De 4 à 5 partants | 215 | 145 | | | |
| De 6 à 10 partants | 225 | 170 | 70 | | |
| Plus de 10 partants | 300 | 180 | 140 | 90 | 60 |

Classement féminin 140

Si au moins 2 partantes

La remise des prix sera évolutive en fonction du nombres de partants voir tableau ci-dessous :

150 partants = 100% des primes

100 à 150 partants = 80 % des primes

-100 partants = 50% des primes

Les classements féminins sont réservés aux pilotes féminines déclarées en qualité de 1^{er} pilote sur le bulletin d'engagement (article 9.6 du règlement standard des rallyes).

La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées

Renseignements sur Internet:

1) www.lsahf.com (site de la Ligue du sport automobile des Hauts de France)

2) <http://asadudetroit.com> (site de l'ASA du Détroit)

3) www.berckautoclub.fr (site du club)

4) Facebook : Pages BERCK AUTO-CLUB ou RALLYE DU MARQUENTERRE

7ème Rallye du MARQUENTERRE VHC

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la Coupe de France 2026 des rallyes VHC

Pour les articles non spécifiés, il est nécessaire de se reporter au règlement du rallye moderne de support qui fera foi en cas de contestation.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du DETROIT, 294 rue du milieu 62610 BALINGHEM et le BERCK AUTO-CLUB 32 rue du petit marais 62180 VERTON organisent le 13&14 février 2026 en doublure du 11^{ème} Rallye National du MARQUENTERRE, le

7ème Rallye du MARQUENTERRE VHC

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le 12/11/25 sous le numéro **0226** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **21** en date du **08/12/25**

1.1P. OFFICIELS. *Idem au règlement moderne sauf:*

| | |
|----------------------------|--|
| Directeur de course | Dimitri Hembert (205021) |
| Commissaire techniques VHC | Responsable Pottier Bernard (5010) ODENT Ludovic (329348) |

Relation concurrents Grenier Patrick (220147)

1.2P. ELIGIBILITE

Coupe de France des Rallyes VHC 2026 (Coef.2) et pour le championnat des rallyes VHC de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (pilotes et copilotes).

1.3P. VERIFICATIONS

Identique règlement rallye moderne

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Identique règlement rallye moderne. Utiliser la demande d'engagement spécifique VHC.

3.1.10P. Le nombre maximum des partants sera de **150** voitures au total des trois rallyes confondu MODERNE-VHC-VHRS.



3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : 479 € + 6€ (commissaires LSAHF)
+10€ Géolocalisation= **495€**

Sans la publicité facultative des organisateurs : 958 € + 6€ (commissaire LSAHF)
+10 Géolocalisation = **972€**

La somme de 6 € est exclusivement affectée aux challenges récompensant les commissaires de la Ligue du sport automobile des Hauts de France et la somme de 10€ pour la géolocalisation.

3.1.12P. Identique règlement moderne

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du 7ème Rallye du MARQUENTERRE VHC partira à **08h00**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme aux règles spécifiques VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2026.

4.6P. IDENTIFICATION DES VEHICULES

Conforme au règlement de la FFSA

4.9P. GEOLOCALISATION

Identique au règlement rallye moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INRASTRUCTURES

Identique au règlement rallye moderne

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2026.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces: Non applicable.

Coupes:

La remise des coupes aux concurrents classés **se fera sur le podium d'arrivée**, au fur et à mesure de leur arrivée.

